



OBSERVATOIRE
RÉGIONAL
DE LA BIODIVERSITÉ
CENTRE-VAL DE LOIRE

Stéphane Hippolyte
Cen Centre – Val de Loire

**Partenariat agricole,
l'exemple de Pasto'Loire**

1^{ère} journée technique du pôle Gestion des milieux naturels

Mardi 1^{er} décembre 2015 - Auditorium Charles Sadron au CNRS d'Orléans



Pasto'Loire

Historique, évolutions et perspectives



Établissement public du ministère
chargé du développement durable





A l'origine de Pasto'Loire :



- Un constat : au début du XXe siècle, les bords de Loire étaient pâturés

- Depuis l'après-guerre, les bords de Loire se ferment du fait de l'évolution naturelle des milieux non entretenus (additionné au facteur incision du lit)

- Un mode d'entretien reconnu pour les milieux ouverts : l'élevage que ce soit par pâturage ou fauche

Nécessité de mettre en place des actions de gestion des milieux naturels avec le choix de s'appuyer sur le pâturage



Montée en puissance des actions de gestion des milieux naturels grâce au pâturage

Début en 1996 avec 1 éleveur sur Guilly (Loiret)

Puis des actions opérationnelles immédiates dans le Loiret avec 5 troupeaux présents en 2012 et plus de 2 500 ovins.

Des projets d'extension dans le Loiret, le Loir et Cher, l'Indre et Loire, le Cher et la Nièvre, qui se concrétisent progressivement depuis 2014.

Des études économiques poussées avec une volonté de sécuriser l'avenir des exploitations.



Établissement public du ministère chargé du développement durable





Qu'est ce que Pasto'Loire aujourd'hui

Sur l'axe Ligérien, Pasto'Loire constitue aujourd'hui une image, un chapeau commun à associer aux projets qui :

Répondent aux objectifs conjugués d'entretien des prairies et pelouses ligériennes favorables à la biodiversité, aux paysages et à la dynamique fluviale,

S'inscrivent dans un contexte économique agricole et des systèmes d'exploitations viables



Participent aux dynamiques d'animation et d'attractivité d'un territoire (accueil, tourisme, sensibilisation)

Etat des lieux des zones pâturées



En 2015 :

- 4500 ovins.
- 62 vaches laitières.
- 50 caprins.



Évolution complexe des sources de financements via des crédits biodiversité



Pasto'Loire : quels sont les freins aujourd'hui ?

- **La forte dépendance des premiers éleveurs aux compensations accordées sur les prestations financées via des crédits biodiversité.**
- **Les concrétisations limitées et insuffisantes liées aux aides agricoles et principalement aux nouveaux dispositifs MAE**

Renforcer la viabilité économique des exploitations avec le nouveau dispositif MAE



Un projet interrégional MAEC : une réponse au maintien du pastoralisme sur la Loire

CONTEXTE

- Volonté de pérenniser l'opération **Pasto'Loire** par des **aides agricoles**
- nouvelle **PAC 2015 – 2020**.
- **Mesures agro – environnementales et climatiques (MAEC)**.
 - 2 objectifs : changement des pratiques (évolution) et maintien des pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.
 - 2 types de mesures : mesures systèmes, mesures localisées,
 - Territorialisation renforcée = **Projet de territoire**.

Un projet collaboratif et interrégional « PAEC Vallées de la Loire et de l'Allier ».



- Un territoire de **260 000 ha** au-delà des seules zones Natura 2000 pour être plus efficace dans les parcelles à contractualiser + MAEC Systèmes :
 - **185 communes concernées.**
 - **12 sites Natura 2000.**

- Plus de **65 % du territoire occupé par l'activité agricole** contre un peu plus de 20 % en milieux naturels/forêts (*sources : CLC 2000*).



ACTEURS DU PROJET

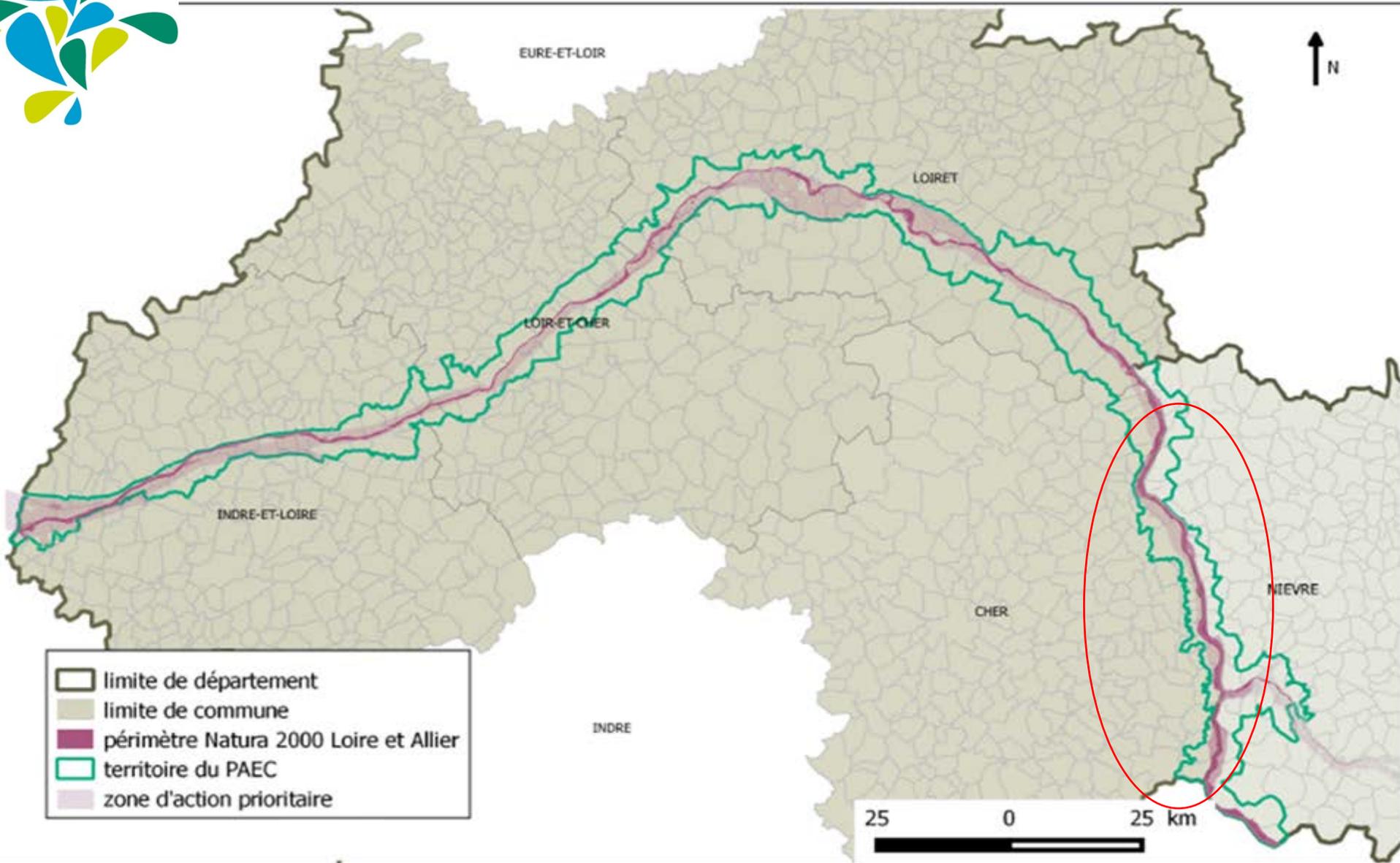
- Porteur du projet = **CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CENTRE-VAL DE LOIRE.**

- Partenaires techniques :
 - Conservatoire d'espaces naturels Centre – Val de Loire,
 - Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne,
 - Chambres d'agriculture (Nièvre, Cher, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire).

- Partenaires financiers :
 - DREAL Centre – Val de Loire et Bourgogne,
 - Agence de l'eau Loire – Bretagne,
 - DRAAF Centre – Val de Loire et Bourgogne,
 - Conseil régional Centre – Val de Loire et Bourgogne.



Territoire du PAEC Vallier de la Loire et de l'Allier Région Centre et Nièvre





Quelles MAEC pour les prairies alluviales ?

MAEC système herbager et pastoral

- **Préserver les prairies naturelles et surfaces pastorales** (sur l'ensemble de l'exploitation).

Engagements de l'exploitant (pendant 5 ans) :

- Respect de la part de la surface en herbe dans la SAU (80 % minimum).
- Respect du taux de chargement moyen annuel 1,4 UGB/ha.
- Absence de traitement phytosanitaire.
- Maintien de l'ensemble des surfaces de l'exploitation « prairies ou pâturage permanent ». Et des éléments topographiques (arbres isolés, haies ...).
- Respect d'indicateurs de résultats (surfaces cibles = 20 % minimum).



MAEC localisées (à la parcelle, engagement de l'exploitant pendant 5 ans).

▪ **Entretien et gestion des prairies alluviales.**

- PRAIRIES ET PELOUSES REMARQUABLES (5 mesures HE01, HE02, HE03, HE05, HE06) →

Gestion par fauche et/ou pâturage

absence de fertilisation/retard de fauche/taux de chargement moyen (1,2 UGB/ha/an).

- PRAIRIES DE FAUCHE (2 mesures HE04, HE07) → **Entretien par la fauche.**

retard de fauche.

- PRAIRIES ET SURFACES PASTORALES (3 mesures HE08, HE09, HE10) → **Gestion pastorale.**

plan de gestion pastoral/ouverture de milieux (manuel et/ou mécanique).



Bilan 2015 concernant la contractualisation des surfaces (estimations au 08/11/2015).

MAEC (type)	Centre (18,45,37)	Bourgogne (58)
MAEC localisées	968 ha	1 510 ha
MAEC systèmes	1 104 ha	3 600 ha
Total	2 073 ha	5 110 ha
Besoins financiers (en €/5 ans)	2 050 000 €	3 440 000 €

Sources : CDA Indre-et-Loire, CDA Loiret, Cen Centre - Val de Loire

- **Situations très variées** par département.
- Part importante des surfaces engagées en **gestion par pâturage/gestion pastorale** : 50% des surfaces (Centre) et + 60 % (Bourgogne).



Un PAEC reconduit en 2016

- **Projet vital pour Pasto'Loire.**

Compétences mutualisées pour un projet commun.

- **Montants peu incitatifs** de certaines mesures.

Manque de financements :

- Animation,
- Contractualisation des MAEC.

Centre : Enveloppe réservataire pour 2015: 1,5 millions d'€.

Bourgogne : Enveloppe réservataire pour 2015: 3,5 millions d'€.

Projet inter-régional (cohérence territoriale mais manque de cohérence des règles administratives).